

BE-A0524_706165_708223_FRE

Inventaire des archives du bureau de
bienfaisance et de la commission
d'assistance publique de Brugelette, (1886)
1903-1976



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Archives.....	6
Acquisition.....	6
Contenu et structure.....	7
Contenu.....	7
Sélection et éliminations.....	7
Accroissements / compléments.....	7
Mode de classement.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
I. Bureau de Bienfaisance.....	9
A. Documents relatifs à l'organisation et à la gestion.....	9
1. Direction et organes de concertation.....	9
2. Administration générale.....	9
3. Gestion financière.....	9
3 - 4 Budgets. 1903-1925.....	9
5 - 14 Comptes. 1906-1925.....	9
4. Gestion du patrimoine et des biens. Travaux, achats et logistique.....	10
II. Commission d'assistance publique.....	11
A. Documents relatifs à l'organisation et à la gestion.....	11
1. Direction et organes de concertation.....	11
2. Administration générale.....	11
3. Gestion financière.....	11
20 - 25 Budgets. 1926-1976.....	11
26 - 29 Comptes. 1926-1976.....	11
30 - 34 Pièces justificatives des comptes. 1934-1976.....	12
35 - 43 Grands livres des recettes et des dépenses. 1967-1976.....	12
4. Gestion du patrimoine et des biens. Travaux, achats et logistiques.....	13
B. Documents relatifs aux missions.....	13
54 - 55 Dossiers individuels des bénéficiaires de secours. 1958-1975.....	14

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Bureau de bienfaisance et commission d'assistance publique Brugelette

Période:

(1886) 1903-1976

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0524.517

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 55.00
- Etendue inventoriée: 1.35 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Mons

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents de plus de 30 ans sont publics et sont donc librement consultables, à l'exception des dossiers et des pièces de moins de 100 ans contenant des données à caractère privé (nos 52 à 58 de l'inventaire). Pour pouvoir consulter ces documents, le chercheur doit adresser une demande écrite et motivée au chef de service des Archives de l'État à Mons. Cette demande doit être accompagnée de l'autorisation expresse et préalable du secrétaire du CPAS de Brugelette (rue des Déportés, 3, 7940 Brugelette). Les personnes autorisées à consulter les archives doivent signer un contrat de recherche par lequel elles s'engagent à respecter la législation sur la protection de la vie privée.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Pour la reproduction des documents, les règles et les tarifs en vigueur aux Archives de l'État sont d'application.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Commission d'Assistance publique de Brugelette (1925-1977)

Prédécesseur:

Bureau de Bienfaisance de Brugelette (1796-1925)

HISTORIQUE

L'agriculture a toujours été l'activité économique dominante à Brugelette. En 1836, la culture sucrière permet l'installation d'une sucrerie, qui fonctionnera jusqu'en 2008. Quelques petites activités industrielles s'y développent également au XIXe siècle (brasseries, distillerie, tuileries, taille de la pierre et fabrication de la chaux). La toilerie rurale (tissage et blanchissage des toiles) y a occupé une partie de la population jusqu'au XIXe siècle. Le village comptait 2223 habitants en 1846, 2093 en 1910 et 1518 en 1976.

Après le rattachement des départements réunis à la France en 1795, l'assistance publique est complètement réorganisée. Par un arrêté du 21 mars 1795, l'administration générale de la bienfaisance et des hôpitaux est confiée aux municipalités. Sous le Directoire, une nouvelle législation est mise en place : dans un souci de centralisation et d'uniformisation, des institutions spécialisées sont créées au niveau local. Elles disposent de ressources propres, de pouvoirs de décision et d'une large autonomie. D'une part, la loi du 16 vendémiaire an V (7 octobre 1796) organise dans les communes pourvues d'établissements hospitaliers une commission administrative des hospices civils constituée de cinq membres nommés par l'administration municipale et chargée d'administrer et de gérer les établissements situés sur le territoire de la municipalité. D'autre part, la loi du 7 frimaire an V (27 novembre 1796) crée dans chaque commune un bureau de bienfaisance également constitué de cinq membres nommés par l'administration municipale et chargé de distribuer les secours à domicile. Le bureau de bienfaisance est présidé par le maire, puis le bourgmestre. Dans les petites communes, son personnel se limite à un secrétaire et à un receveur. Un médecin est parfois rétribué pour soigner les indigents.

Cette organisation reste en vigueur jusqu'au vote de la loi organique de l'assistance publique du 10 mars 1925 (*Moniteur belge* du 20 mars 1925). Celle-ci fusionne dans chaque commune le bureau de bienfaisance et la commission administrative des hospices civils qui forment désormais un organisme commun, la commission d'assistance publique (CAP). Celle-ci se voit confier le service général de l'assistance publique, c'est-à-dire l'assistance à domicile, l'assistance hospitalière et la tutelle des enfants trouvés et abandonnés et des orphelins indigents. Dans les communes qui ne possèdent pas d'établissement hospitalier, la CAP peut s'associer avec une CAP voisine

qui gère un tel établissement ou passer des conventions avec des établissements privés. Les membres des CAP sont nommés par le conseil communal et désignent en leur sein un président. Leur personnel est toujours constitué d'un secrétaire et d'un receveur.

Durant la seconde guerre mondiale, les activités des CAP vont s'accroître notablement. Au moment du déclenchement des hostilités, de nombreuses personnes de toutes conditions vont brusquement être privées de ressources : familles des militaires mobilisés, tués au combat ou prisonniers de guerre, chômeurs, pensionnés de vieillesse dont les allocations ne sont plus payées, réfugiés sans ressource et sans logement, sinistrés, plus tard familles des ouvriers partis travailler volontairement en Allemagne, etc. Dès lors, une modification des règles en vigueur en matière d'assistance s'impose. L'arrêté des secrétaires généraux du 29 juin 1940 " relatif à l'allocation de secours aux personnes en état de besoin " uniformise les procédures en mettant sur le même pied toutes les personnes à secourir. Ce sont les commissions d'assistance publique qui sont chargées de l'organisation pratique et de la distribution sur le terrain des " secours civils ". Les demandes doivent leurs être adressées. Les CAP sont chargées de payer les secours en espèces moyennant une subvention de 75 % supportée par le budget du ministère de la Santé publique et du Ravitaillement. L'arrêté fixe le montant journalier du secours. Pour favoriser la remise au travail, l'arrêté oblige les secourus et les membres de leurs familles aptes au travail à s'inscrire comme demandeurs d'emploi au bureau régional de l'Office national du Placement et du Contrôle. Le dispositif est complété par l'arrêté des secrétaires généraux du 29 octobre 1940, qui crée le Secours d'Hiver, plus spécialement chargé de fournir aux nécessiteux une aide matérielle (nourriture, vêtements, charbon...) et un réconfort moral. La loi organique du 8 juillet 1976 (*Moniteur belge* du 5 août 1976) transforme les commissions d'assistance publique en centres publics d'aide sociale (CPAS) et redéfinit leur organisation et leurs attributions. La fusion des communes qui entre en vigueur le 1er janvier 1977 entraîne le regroupement des anciennes CAP dans le cadre des nouvelles entités communales. Le CPAS de Brugelette est installé le 1er avril 1977 et succède aux CAP de Attre, Brugelette, Cambron-Casteau, Gages et Mévergnies-lez-Lens. Par la loi du 7 janvier 2002 entrée en vigueur le 1er mars 2004, les centres publics d'aide sociale deviennent les centres publics d'action sociale.

ARCHIVES

ACQUISITION

Les archives ont été déposées aux Archives de l'État à Mons par le Centre public d'Action sociale de Brugelette le 16 novembre 2005 (registre des entrées n° 1830) et le 3 juillet 2007 (registre des entrées n°1883), en application de la loi sur les archives du 24 juin 1955. La plupart des dossiers relatifs aux biens immobiliers ont toutefois été conservés par le CPAS.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives du Bureau de Bienfaisance sont peu abondantes. Le registre des délibérations ne couvre que la dernière année d'exercice (1924-1925) On relève également un volume de correspondance (1919-1922), ainsi qu'une série assez complète de budgets de 1903 à 1925 et de comptes de 1906 à 1925. Ces derniers sont accompagnés de leurs pièces justificatives de 1917 à 1925. Quelques pièces relatives à la location de biens immobiliers (1920-1923) et à l'adjudication du droit de chasse (1919-1925) sont présentes. Par contre, aucune pièce relative aux missions n'a été conservée.

Les archives de la Commission d'Assistance publique comprennent les registres de délibérations de 1925 à 1958. Les séries de budgets et de comptes sont complètes (1926-1976). Les pièces justificatives ont été conservées pour les années prévues par le tableau de tri. Cinq articles concernent la gestion du patrimoine et des biens (1930-1973). On relève également quelques documents relatifs aux missions : un dossier relatif à l'affiliation de la CAP à une intercommunale d'œuvres médico-sociales (1970-1972), quelques pièces relatives à l'octroi de secours (1968-1973) et deux dossiers individuels de bénéficiaires (1958-1975).

SÉLECTION ET ÉLIMINATIONS

Le peu de documents subsistants laisse supposer que des éliminations sauvages ont eu lieu avant le dépôt effectué en 2005 et 2007.

Avant l'inventoriage des archives, un tri a été effectué sur la base du tableau de tri des archives des CPAS : L. HONNORÉ et M. NUYTTENS, coord., *Archives produites par les centres publics d'action sociale en Région wallonne. Tableau de tri [2011]*, Bruxelles, 2011 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Tableaux de gestion et tableau de tri, 66).

ACCROISSEMENTS / COMPLÉMENTS

Le fonds inventorié est en principe clos. Les accroissements futurs ne pourraient éventuellement provenir que de la restitution de documents égarés. Il est notamment possible que des archives du Bureau de Bienfaisance et de la Commission d'Assistance publique de Brugelette soient encore présentes au sein des archives de la commune de Brugelette, aujourd'hui conservées par la Commune de Brugelette.

MODE DE CLASSEMENT

Le premier niveau de division de l'inventaire distingue les deux producteurs qui

ont été successivement compétents en matière d'assistance aux plus défavorisés : le Bureau de Bienfaisance (de 1796 à 1925) et la Commission d'Assistance publique (de 1925 à 1977). À l'intérieur de chacun de ces niveaux, le cadre de classement suivi est celui préconisé par le tableau de tri des archives des CPAS.

Description des séries et des éléments

I. BUREAU DE BIENFAISANCE

A. DOCUMENTS RELATIFS À L'ORGANISATION ET À LA GESTION

1. DIRECTION ET ORGANES DE CONCERTATION

1 Registre aux délibérations. 19 septembre 1924 - 8 avril 1925.
1 volume

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 Lettres reçues et minutes des lettres sortantes. 1er septembre
1919 - 10 novembre 1922.
1 volume

3. GESTION FINANCIÈRE

3 3 - 4 BUDGETS. 1903-1925.
1903, 1905-1909, 1911.
1 liasse

4 1915-1925.
1 liasse

5 5 - 14 COMPTES. 1906-1925.
1906-1916.
1 chemise

6 1917.
1 liasse

7 1918.
1 liasse

8 1919.
1 liasse

9 1920.
1 liasse

10 1921.
1 liasse

- 11 1922. 1 liasse
- 12 1923. 1 liasse
- 13 1924. 1 liasse
- 14 1925. 1 liasse
- 15 4. GESTION DU PATRIMOINE ET DES BIENS. TRAVAUX, ACHATS ET LOGISTIQUE
Expéditions d'actes notariés relatifs à la location publique de biens immobiliers. 1920-1923. 3 pièces
- 16 Expéditions d'actes notariés relatifs à l'adjudication du droit de chasse sur les terres appartenant au Bureau de Bienfaisance. 1919-1925. 1 pièce

II. COMMISSION D'ASSISTANCE PUBLIQUE

A. DOCUMENTS RELATIFS À L'ORGANISATION ET À LA GESTION

1. DIRECTION ET ORGANES DE CONCERTATION

Registres aux délibérations. 5 juillet 1925 - 16 décembre 1958.

1 pièce

17 Pièces relatives à l'installation et la prestation de serment des membres. 1971-1973. 1 chemise

18 Convocations et ordres du jour des réunions. 1975. 3 pièces

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

19 Rapport annuel. 1971. 1 pièce

3. GESTION FINANCIÈRE

20 20 - 25 BUDGETS. 1926-1976. 1926-1939. 1 liasse

21 1940-1948. 1 liasse

22 1949-1955. 1 liasse

23 1956-1964. 1 liasse

24 1965-1969. 1 liasse

25 1970-1976. 1 liasse

26 26 - 29 COMPTES. 1926-1976. 1926-1946. 1 liasse

27	1947-1959.	1 liasse
28	1960-1968.	1 liasse
29	1969-1976.	1 liasse
30	<i>30 - 34 PIÈCES JUSTIFICATIVES DES COMPTES. 1934-1976.</i> 1934.	1 chemise
31	1962.	1 liasse
32	1968.	1 liasse
33	1974.	1 liasse
34	1976.	1 liasse
35	<i>35 - 43 GRANDS LIVRES DES RECETTES ET DES DÉPENSES. 1967-1976.</i> 1967.	1 chemise
36	1968.	1 chemise
37	1969.	1 chemise
38	1970.	1 chemise
39	1971.	1 chemise
40	1972.	1 chemise
41	1974.	

-
- | | | |
|----|---|-----------|
| | | 1 chemise |
| 42 | 1975. | 1 chemise |
| 43 | 1976. | 1 chemise |
| 44 | Formulaire relatif à la situation financière de la Commission d'Assistance publique de 1955 à 1958 destiné à l'Institut national de Statistique. [1958]. | 1 pièce |
| 45 | Pièces relatives à la justification de la dépense comprise sous la rubrique " Fondations pour services religieux ". [1960 ?] | 3 pièces |
| | 4. GESTION DU PATRIMOINE ET DES BIENS. TRAVAUX, ACHATS ET LOGISTIQUES | |
| 46 | Expédition d'un acte notarié relatif à la location du droit de chasse sur les terres appartenant à la Commission d'Assistance publique. 1930. | 1 pièce |
| 47 | Dossier relatif à la vente et à la location de biens immobiliers. 1949-1957. | 1 chemise |
| 48 | Dossier relatif à la location de biens immobiliers. 1959-1972. | 1 chemise |
| 49 | État renseignant les deux bénéficiaires de la fondation Dubois et les montants versés. [1970 ?]. | 1 pièce |
| 50 | Pièces relatives à deux legs en faveur de la Commission d'Assistance publique sous condition d'entretien de la sépulture des légataires. [1973]. | 2 pièces |
| | B. DOCUMENTS RELATIFS AUX MISSIONS | |
| 51 | Dossier relatif à l'affiliation de la Commission d'Assistance publique à l'Intercommunale d'Œuvres médico-sociales des Arrondissements de Tournai-Ath. 1970-1972. | 1 chemise |

- 52 Pièces relatives à l'approbation d'une provision supplémentaire mise à la disposition du secrétaire pour le paiement des dépenses minimales de secours urgents. 1968.
6 pièces
- 53 Pièces relatives à l'octroi de secours individuels. 1968-1973.
1 chemise
- 54 54 - 55 DOSSIERS INDIVIDUELS DES BÉNÉFICIAIRES DE SECOURS.
1958-1975.
A. D. 1968-1972.
1 liasse
- 55 R. F. 1958-1975.[DB1]
1 liasse